ASSEMBLÉE DES ACTIONNAIRES DE LA CAISSE D'EMPRUNTS, ET DE PRÊTS PUBLICS.

Le Sieur *M. A Caminade*, administrateur général de cette caisse, a l'honneur de prévenir ceux de messieurs les actionnaires qui ont déjà réalisé le montant de leurs soumissions, qu'il y aura, lundi 16 Avril présent mois, à 5 heures du soir, rue des Bons-Enfans, N°. 42, nne ASSEMBLÉE GÉNÉRALE, dont l'objet sera de délibérer sur le plan d'organisation qui paroîtra le plus convenable.

Tous porteurs d'actions y auront voix délibérative.

Le Sieur *Caminade* recueillera en même-tems l'avis de l'assemblée, relativement à un nouvel établissement qu'il va former, sous le titre de CAISSE D'ASSURANCES CONTRE LES FAILLITES ET BANQUEROUTES ; il fera sentir à l'assemblée le rapport que ces deux opérations peuvent avoir ensemble.

EXTRAIT du plan de la caisse d'emprunts et de prêts publics.

Chaque action, qui est de cent livres, portera d'abord intérêt à 4 pour 100 *en perpétuel*, ou à 16 pour 100 *en viager* ; les personnes les moins âgées auront 4, et les personnes les plus âgées auront 16, mais celles qui n'auront que 4 devant hériter de celles qui auront 16, parviendront tout-à-coup à 20 pour 100, et toutes les fois qu'il y aura 249 de ces actions éteintes, la deux cent cinquantième obtiendra mille livres de rente pour cent livres de capital.

Les fonds des actionnaires seront placés par privilège sur des immeubles; d'où il résulte que cette caisse ne laissera rien à desirer, ni du côté des avantages, ni du côté des sûretés.

L'administration ne prélevera qu'un pour cent de remise, ce qui fait vingt sous par action.

De l'Imprimerie de LAURENS *aîné* et COMP, rue d'Argenteuil N. 14.